

Squash

Lieu de pratique : L'Arbonnoise : 102 rue Lieut Colpin Qua Les Prés, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

L'épreuve de squash des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE) se déroule selon les règles officielles de la Fédération Française de Squash (FFSquash). Certaines adaptations peuvent toutefois être apportées afin de tenir compte du contexte spécifique des JNSE et leurs rencontres sportives interentreprises.

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Tournois proposés

Pour cette discipline, qui se pratique en catégorie **Open**, trois tournois distincts sont proposés :

Un tournoi **masculin** et tournoi **féminin** sont proposés se composant :

- De trois matchs en simple

Un tournoi **mixte** est proposé se composant :

- De trois matchs en simple

Article 4 : Composition des équipes

Une équipe comprend 3 joueurs et 1 à 2 joueurs remplaçants autorisés.

Les **équipes mixtes** doivent comporter au minimum 1 femme et 2 hommes ou 2 femmes et 1 homme.

Article 5 : Format de la compétition et déroulement d'un match

La compétition se déroule sous forme de **tournoi par équipe**, réparties en **poules**. Elle comporte :

- Une phase de qualifications
- Une phase finale à élimination directe

(Ou sous la forme d'un championnat unique, en fonction du nombre d'équipes engagées dans l'épreuve).

Déroulement d'un match :

Chaque match se déroule en **2 jeux gagnants de 11 points**. Chaque **rencontre** comprend **3 matchs** (3 simples).

Article 6 : Classements et récompenses

À l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :

- **2 points** par rencontre gagnée
- **0 point** par rencontre perdue
- **-1 point** par rencontre forfait

En cas d'égalité de points au classement entre 2 équipes et plus, le classement est déterminé selon les critères suivants :

- a) Le nombre de points ayant été marqué lors des rencontres directes entre les équipes concernées
- b) La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus tenant compte des rencontres directes entre les équipes concernées
- c) La différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus tenant compte des rencontres directes entre les équipes concernées
- d) La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus tenant compte des rencontres directes entre les équipes concernées

Article 7 : Equipements et matériel

Le jeu est disputé avec des balles homologuées fournies par l'organisation. Les joueurs doivent se présenter avec leur propre raquette, des chaussures indoor non marquantes.

Tenue sportive adaptée à la discipline obligatoire.

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

En cas de blessure et en l'absence de remplaçant, il est possible de faire appel à un joueur d'une autre équipe (même entreprise ou autre).

Conditions obligatoires :

1. Accord du responsable de l'équipe adverse,
2. Accord du responsable de l'équipe d'origine du joueur,
3. Validation par un officiel de l'épreuve.

Conséquence : tout match joué avec un joueur extérieur est automatiquement perdu (score équivalent à un forfait).

Les rencontres peuvent s'effectuer en **auto-arbitrage**.

Sauf spécification particulière, les règles de la **Fédération Française de Squash** s'appliquent.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les participants doivent :

- Respecter les consignes de sécurité sur les courts,
- Maintenir une distance raisonnable lors des frappes,
- Demander un **LET** (remettre le dernier point joué) en cas de risque de contact,
- Faire preuve de fair-play et de respect envers adversaires et officiels.

Tout comportement dangereux ou antisportif pourra entraîner :

- Perte du point,
- Perte du match,
- Sanctions disciplinaires

Article 10 : Annexe et informations complémentaires

Le planning détaillé des rencontres sera communiqué à l'approche de la compétition sur le site Internet des JNSE.

**JEUX NATIONAUX
DU SPORT D'ENTREPRISE**

LILLE MÉTROPOLÉ

13 AU 17 MAI 2026